



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 3 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 fixant, au titre de l'année 2022, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'arrêté d'organisation du 10 avril 2022 des concours pour le recrutement dans le 2ème grade de divers corps de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy Metz ;

Vu l'arrêté d'admissibilité du 10 mai 2022 fixant la liste des candidats admissibles au concours commun externe pour le recrutement dans le 2ème grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Nancy, le 03 juin 2022

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont admis sur liste principale ou complémentaire du concours commun externe pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2022 dans l'académie de Nancy-Metz, les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie,


Marie-Laure JEANNIN

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2022

Résultats - Admission

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

Adjoint Administratif principal 2ème classe concours commun externe

N° Candidat - Nom Prénom	Résultat
2210474609 - BRANDMEYER CASSANDRA MELISSA	Admis rang 1
2109001180 - RYMKIEWICZ MARIE	Admis rang 2
1806686021 - CHAMPMARTIN CÉLINE	Admis rang 3
2111038832 - TOURET STÉPHANIE JANINE NELLY	Admis rang 4
2108983063 - PADOIN CÉLINE	Admis rang 5
2108990858 - MEYER CAPUCINE	Admis rang 6
1908316866 - BOITEUX BRANDMEYER FABIENNE SOLANGE GILBERTE	Admis rang 7
2208439388 - ZIMMERMANN LOUIS	Admis rang 8
2007116658 - GARCON CÉLINE	Admis rang 9
2112072764 - HAYOTTE BERTRAND WILLIAM BRUNO	Admis rang 10
2208442356 - MERLIER LEROY LUCIE	Admis rang 11
2208439143 - HATTIER ROMAIN	Admis rang 12
2202353398 - BARBA VANESSA	Admis rang 13
2210476885 - VARNIER WEBER CAROLE JASMINE MARIE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 1
2208439596 - LARDET VICTOIRE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 2
2108988712 - KIZIL BORDAGE DENIZ	Inscrit sur la liste complémentaire rang 3
2209466212 - MICHEL CANDY	Inscrit sur la liste complémentaire rang 4
2007116108 - HUNE SEBASTIEN	Inscrit sur la liste complémentaire rang 5
2203366468 - BLANCHARD DELPHINE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 6

Candidature(s) : 1 à 19 sur 19 (19 candidats sur la page)

A Nancy, le 31/05/2022
Le Président du Jury


Rodolphe DELMET